

Le Conseil Municipal se réunira en mairie le MARDI 18 AVRIL 2023 à 20h00.

Je vous remercie de bien vouloir y assister.
Veuillez agréer l'expression de mes meilleures salutations.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 12/04/2023

Le Maire,
Eric COUDERC



TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2024

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner
2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

II FINANCES

1. Fonds de Solidarité Logement 2023

III MARCHES PUBLICS

1. Construction de la Médiathèque – Approbation de l'APD
2. Construction de la Médiathèque – Marché de Maîtrise d'Oeuvre – Régularisation de l'avenant 1 BALLINI/OEB et approbation de l'avenant 2 AREA étude géothermie

IV VOIRIE

1. Voirie d'accès hameau du Champ Blanc - Transfert de propriété EHPAD Montfort
2. Site Haute Grange - Dénomination voirie d'accès nouvelle caserne pompiers

V TOURISME

1. Inscription du sentier « Le Tour des Balcons » au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires Pédestres et de Randonnées)

VI INTERCOMMUNALITE

1. Convention constitutive groupement de commandes portant sur les prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des espaces publics

VII QUESTIONS DIVERSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 AVRIL 2023 A 20H00
SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE - SAINT LAURENT SUR SEVRE

En début de séance, le Conseil municipal devra accomplir les formalités suivantes :

- Constat du quorum et du nombre de votants :
 - Nomination du secrétaire de séance :
 - Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2023
 - Approbation de l'ordre du jour :
-

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2024

Chaque année un tirage au sort est réalisé à l'aide de la liste électorale de la commune afin de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés. Cette liste est ensuite transmise au Tribunal de Grande Instance de La Roche sur Yon. Elle comprend un nombre de noms triple de celui des jurés qui seront appelés à siéger. Il sera donc procédé publiquement au tirage au sort des 9 personnes en début de séance.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 21/03/2023 – Bâti sur terrain – AI 227 – Superficie 299 m² - Rue de la Bachelierie appartenant à Mme BOUSSEAU Marie.
- Dossier reçu le 27/03/2023 - Bâti sur terrain – AB 79 – superficie 350 m² - Hameau de Charruau appartenant à M. BROSSET Maxime et Mme LAUNAY Marie
- Dossier reçu le 23/3/2023 – Bâti sur terrain- AE 156, 238 et 330 – Superficie 126 m² - Rue du Calvaire appartenant à SCI TP2L QLRR6.
- Dossier reçu le Bâti sur terrain propre – AH 608 – superficie 727 m² - 67 rue Monseigneur Cazaux appartenant à la SCI Thicéau représentée par Monsieur COYE DE BRUNELIS Thierry

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

Le détail sera donné en séance.

II FINANCES

1. Fonds de Solidarité Logement 2023

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet d'aider et d'accompagner les familles et personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement et de garantir des droits aux personnes les plus démunies.

Par courrier du 24 janvier 2023, le Conseil Départemental qui assure la gestion directe de ce fonds sollicite les communes pour connaître leur intention au niveau de leur contribution éventuelle annuelle et en l'occurrence pour celle de l'année 2023.

Pour mémoire, la somme de 600 € est versée depuis 2016 eu égard aux aides dont avait bénéficié un certain nombre de ménages de la commune en matière de logement.

En 2022 6 ménages de la commune ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 2 150.27 €.

En réunion du 4 avril 2023, le CCAS a proposé d'octroyer un montant de 600 € pour 2023. Il sera donc proposé au conseil municipal de valider ou non ce montant.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : Pour : Contre : Abstentions :

III MARCHES PUBLICS

1. Construction de la Médiathèque – Approbation de l'APD

Il est rappelé que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la médiathèque a été confiée au cabinet d'architecte Laurent GUILLON.

Le cabinet d'architecte a présenté le 11 avril dernier le dossier d'Avant-Projet Définitif comprenant entre autres des pièces graphiques, une notice descriptive et estimative.

Les travaux de construction seraient décomposés en 18 lots.

L'estimation prévisionnelle des travaux en phase APD est de 1 189 900 € HT mais le montant doit un peu bouger suite à certaines modifications demandées. Le montant définitif et le dossier APD seront présentés en séance.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : Pour : Contre : Abstentions :

2. Médiathèque – Marché de Maîtrise d'Oeuvre – Régularisation de l'avenant 1 BALLINI/OEB et approbation de l'avenant 2 AREA étude géothermie

Le 16 mars dernier un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a été signé concernant la modification d'un co-traitant du groupement titulaire du marché de maîtrise d'œuvre (rachat de la société BALLINI par la société OEB). Cet avenant aurait dû être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Par ailleurs, le bureau AREA (bureau d'étude Fluides du groupement de maîtrise d'œuvre) propose une étude de faisabilité de la solution géothermique en vue du montage de dossier de subvention spécifique à la géothermie. Coût de la prestation : 2 856 € TTC.

Cette prestation étant hors marché, cela nécessite un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le co-titulaire AREA.

Il sera demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux avenants, ainsi que les avenants futurs concernant le marché.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : Pour : Contre : Abstentions :

IV VOIRIE

1. Voirie d'accès hameau du Champ Blanc - Transfert de propriété EHPAD Montfort

Suite à la vente des deux lots du Hameau du Champ Blanc par l'EHPAD Montfort, il convient de procéder au transfert de propriété des parcelles n° 508 et 509 qui font suite au redécoupage cadastrale opéré le 28 mai 2020 pour la réalisation du lotissement de l'EHPAD Montfort.

L'accès créé vers les deux lots est en effet rétrocedé à la commune à titre gracieux afin que la route soit intégrée au domaine public communal.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : Pour : Contre : Abstentions :

2. Site Haute Grange - Dénomination voirie d'accès nouvelle caserne pompiers

Afin de desservir la caserne et les futurs bâtiments de Saint Michel il est proposé de nommer la rue allant du rondpoint Sainte Anne/St Michel jusqu'à la MFR : Rue Haute Grange.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : Pour : Contre : Abstentions :

V TOURISME-VIE ECONOMIQUE

1. Inscription du sentier « Le Tour des Balcons » au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires Pédestres et de Randonnées)

Le sentier de randonnée « le Tour des Balcons » est labellisé par le Département et figurera dans le prochain guide du Département. Afin de finaliser cette démarche, il convient d'inscrire l'itinéraire au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Cet outil juridique permet de protéger les chemins ruraux et la continuité des sentiers.

L'inscription se fait en plusieurs étapes :

- Délibération du conseil municipal émettant un avis favorable à l'inscription des chemins au PDIPR et validant la convention qui a pour objet de définir les modalités de passage des promeneurs randonneurs (pédestres, équestres ou cyclistes) et d'organiser l'entretien et le balisage du sentier pédestre précité.
- Délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental approuvant l'inscription et validant la convention (prévue en juin)
- Signature de la convention entre la commune et le Département, relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : Pour : Contre : Abstentions :

VI INTERCOMMUNALITE

1. Convention constitutive groupement de commandes portant sur les prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des espaces publics

Le présent groupement de commandes a pour objet de permettre la désignation d'une entreprise ou de plusieurs entreprises pour la réalisation des prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des espaces publics.

La désignation du prestataire ou des prestataires s'effectuera dans le cadre du Code de la commande publique.

Sont membres du groupement les collectivités suivantes :

Communes de Chanverrie, La Gaubretière, Les Landes Genusson, St Aubin des Ormeaux, St Laurent sur Sèvre, St Malo du Bois, St Martin des Tilleuls, Tiffauges, Treize Vents et Pays de Mortagne.

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne est désignée coordonnateur du groupement. Chaque membre s'engage à :

- définir précisément la nature et l'étendue de ses besoins et à les communiquer au coordonnateur,
- participer à la réunion de la commission ad-hoc,
- d'assurer le suivi technique lié à l'exécution des prestations,
- d'assurer le suivi financier des prestations le concernant,
- faire appel exclusivement au titulaire du marché pour les prestations définies,
- de payer au titulaire du marché les prestations réalisées pour son compte.

La mission de coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les membres du groupement s'engagent à participer de façon équitable aux frais de publicité de la consultation (publication dans un journal d'annonces légales, BOAMP, revue spécialisée), selon la formule suivante : totalité des frais de publicité divisée par le nombre de membres du groupement.

La durée du groupement est celle de la durée du marché. Elle commence à partir de la prise de la délibération ou décision d'adhésion au groupement par les membres.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

VII QUESTIONS DIVERSES

A Saint Laurent sur Sèvre, le 12 avril 2023

Le Maire,
Eric COUDERC

